

THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Urban Station – 1 rue Philidor
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Urban Station – 1 rue Philidor

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale ordinaire de l'association THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes indiquées dans l'annexe des comptes annuels :

- Information portée dans la note « *Changement de méthode comptable* » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général. Cette première application n'a pas d'incidence sur le bilan d'ouverture.
- Information portée dans la note « *Créances et dettes en devises* » relative à l'application de la politique de conversion sur les financements en devises à recevoir,
- Information portée dans la note « *titres associatifs* » relative au remboursement intégral sur l'exercice des titres associatifs, d'un montant de 2 millions d'euros.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'estimation des produits à recevoir, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ces vérifications spécifiques appellent de notre part l'observation suivante : l'intégralité des documents n'était pas disponible pour les membres dans le délai de 15 jours prévu statutairement avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce délai, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Signé par Laurent Simo
Le 29 mai 2026

In Extenso
signature électronique

doc_nQgr
tx_dK0YZd7n1DQO

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

***COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2025***

BILAN ACTIF

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,31		0,14
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	191 228	132 761	58 467		100 851	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	93 212		93 212			
Immobilisations corporelles				0,50		0,30
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	42 922	36 253	6 668		12 384	
Autres immobilisations corporelles	1 214 395	984 004	230 390		165 056	
Immob. corp. en cours, av. acptes	10 048		10 048		40 628	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,50		0,32
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts					5 491	
Autres immobilisations financières	243 503		243 503		228 926	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 795 307	1 153 019	642 289	1,31	553 336	0,76
Stocks et en-cours	179 375	27 506	151 869	0,31	188 832	0,26
Créances				72,11		84,45
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 556 277		1 556 277		6 496 020	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	33 623 510		33 623 510		54 892 867	
Charges constatées d'avance	147 484		147 484		130 357	
Valeurs mobilières de placement	17 477		17 477	0,04	17 141	0,02
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	12 308 303		12 308 303	25,12	10 534 223	14,46
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	47 832 427	27 506	47 804 921	97,58	72 259 440	99,19
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)	541 532		541 532	1,11	36 519	0,05
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	50 169 266	1 180 525	48 988 741	100	72 849 295	100

BILAN PASSIF

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		7,17		2,82
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	3 514 723		2 052 134	
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-174 321	-0,36	1 462 588	2,01
Situation nette (sous-total)	3 340 401	6,82	3 514 723	4,82
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	3 340 401	6,82	3 514 723	4,82
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	381 061	0,78	509 097	0,70
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	381 061	0,78	509 097	0,70
Emprunts obligataires et assimilés			2 000 000	2,75
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			184	
Emprunts et dettes financières diverses			4 883	0,01
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 354 856	4,81	1 469 722	2,02
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 051 220	2,15	1 144 678	1,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 692 880	5,50	3 022 365	4,15
Produits constatés d'avance	39 156 419	79,93	59 613 754	81,83
TOTAL DES DETTES (IV)	45 255 376	92,38	67 255 586	92,32
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)	11 903	0,02	1 569 890	2,15
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	48 988 741	100	72 849 295	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 746	7 700	-4 953	-64,33
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	120 936		120 936	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	55 722 405	61 161 248	-5 438 843	-8,89
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 312 057	1 225 173	86 884	7,09
Mécénats	418 913	602 606	-183 693	-30,48
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	16 173 698	14 600 756	1 572 942	10,77
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	509 097	241 583	267 514	110,73
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	522 086	1 067 375	-545 289	-51,09
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	74 781 938	78 906 439	-4 124 501	-5,23
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	46 748 825	51 117 689	-4 368 864	-8,55
Aides financières	34 622	150 000	-115 378	-76,92
Impôts, taxes et versements assimilés	196 400	238 883	-42 483	-17,78
Salaires	25 642 740	24 279 504	1 363 236	5,61
Cotisations sociales	919 579	1 038 304	-118 725	-11,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	160 363	95 578	64 785	67,78
Dotations aux provisions	381 061	444 883	-63 822	-14,35
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées	1 849		1 849	
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 023 015	846 163	176 852	20,90
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	75 108 454	78 211 003	-3 102 550	-3,97
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-326 516	695 436	-1 021 952	-146,95

COMPTE DE RÉSULTAT

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	339		339	
Autres intérêts et produits assimilés	25 030	92 504	-67 474	-72,94
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	1 060 423	1 187 397	-126 974	-10,69
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 085 792	1 279 901	-194 109	-15,17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	61 473	69 986	-8 513	-12,16
Différences négatives de change	866 118	420 382	445 736	106,03
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	927 590	490 368	437 223	89,16
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	158 202	789 533	-631 331	-79,96
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-168 314	1 484 968	-1 653 283	-111,33
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		179	-179	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-179	179	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 007	22 201	-16 194	-72,94
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	75 867 730	80 186 340	-4 318 610	-5,39
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	76 042 051	78 723 751	-2 681 701	-3,41
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-174 321	1 462 588	-1 636 910	-111,92
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	12 598	19 148	-6 550	-34,21
Bénévolat	2 900 194	374 510	2 525 684	674,40
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	2 912 792	393 658	2 519 134	639,93
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature	2 900 194	374 510	2 525 684	674,40
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	12 598	19 148	-6 550	-34,21
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	2 912 792	393 658	2 519 134	639,93
TOTAL	-174 321	1 462 588	-1 636 910	-111,92

Description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et des moyens mis en œuvre

Alima est une association « loi 1901 » créée en 2009. En 2025, elle intervient dans 14 pays en Afrique, et également en Haïti.

L'Association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

LE PATIENT D'ABORD : Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que nous faisons.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE : À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, L'Association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans ses projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'Association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

- LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ
- FAIRE CONFIANCE
- L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.

L'association a des équipes de salariés à Paris, à Dakar et dans les différents pays d'intervention. Elle s'appuie également sur des entités partenaires (autres ONG internationales, associations locales, etc.).

Règles comptables

L'annexe de l'association **ALIMA** fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration fin mai 2026.

Le bilan est d'un montant égal à 48.988.741 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de -174.321 €.

1/ Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'Association **ALIMA** au 31/12/2025 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG (règlement ANC n° 2014-03 modifié) et le règlement ANC n° 2018-06 (modifié) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ Changement de méthode comptable

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué de manière prospective les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Cette nouvelle réglementation a un impact limité pour l'association, concernant essentiellement la présentation du bilan et du compte de résultat selon les nouveaux formats requis.

En dehors des reclassements découlant de ces nouveaux modèles utilisés, la comparabilité entre les colonnes 2024 et 2025 n'est pas affectée.

3/ Immobilisations & Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables. Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Marques : non amorties
- Logiciels : 2 à 5 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Matériel médical : 2 à 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Installations, agencements, aménagements : 3 à 10 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Véhicules : 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Mobilier : 6 à 7 (pas de valeur résiduelle retenue).

Les immobilisations incorporelles en cours à fin 2025 correspondent au nouvel SI RH qui sera mis en service fin 2026.

Pour le SI RH actuellement immobilisé et amorti, compte tenu du point ci-avant, le plan d'amortissement a été révisé pour se terminer au 31/12/2026. Par rapport au plan initial, en termes d'impact, la dotation aux amortissements pour 2025 s'élève à 33.661 € au lieu de 22.440 € selon le plan d'amortissement initial.

Les immobilisations corporelles en cours à fin 2025 correspondent à un générateur mis en service début 2026. Celles à fin 2024 étaient liées à du matériel de transport.

A la clôture, les immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements versés. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

4/ Investissements affectés au terrain

Les investissements réalisés et utilisés dans le cadre de projets ou d'actions sur le terrain sont enregistrés selon les modalités suivantes :

- Lorsque les acquisitions sont effectuées sur fonds propres, ils sont enregistrés en immobilisation et font l'objet d'un amortissement. La dotation aux amortissements de l'exercice est affectée et répartie analytiquement au(x) projet(s) concerné(s), en tant que charges à financer par le bailleur de fonds ;
- Lorsque le bailleur de fonds accepte de financer la prise en charge directe du coût des acquisitions, les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges de l'exercice.

5/ Stocks et CUBE

Au 31/12/2025, le poste stocks comprend d'une part les « CUBE » acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain (110 K€) et, d'autre, part au stock de carburant (69 K€).

Le coût d'entrée est évalué selon la méthode du coût d'acquisition (coûts directs uniquement). Les sorties sont effectuées selon la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 31/12/2025, compte tenu du turn-over nul des « CUBE » en 2024 et 2025, une dépréciation de 25 % de leur valeur historique a été comptabilisée, soit un montant pour 2025 de 27.506 €.

Les opérations liées aux « CUBE » (Chambre d'Urgence Biosécurisée pour Epidémies - Biosecure Emergency Care Unit for Outbreaks ; unité de traitement autonome, facilement transportable, pour les maladies hautement infectieuses) font l'objet d'un enregistrement dans les comptes 607 (charges) et 707 (produits) , et se retrouvent comme tels au sein du compte de résultat.

Aucune opération (acquisition, production, cession) liée aux « CUBE » n'a été réalisée en 2024 et en 2025.

6/ Créances et autres postes liés

Au 31/12/2025, le poste créances est composé essentiellement des créances relatives au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence. Au 31/12/2025, aucune dépréciation n'a été constatée.

En l'absence de conditions suspensives, les créances relatives aux conventions de financement ou de mécénat sont enregistrées à la date de signature de celles-ci et, le cas échéant, à la date du premier ou de l'unique encaissement à défaut de notification formelle du financeur.

Au 31/12/2025, les créances liées aux contrats de financement des projets se décomposent comme suit par financeur (en K€) :

ECHO	9.285
EU	1.665
AMB. DE FRANCE	800
UN	2.933
Bailleurs liés à la Recherche	2.092
Autres bailleurs institutionnels	135
USA BHA - OFDA - USAID	8.522
ALIMA USA	2.138
Autres bailleurs	555
Partenaires avec portage	4.311
TOTAL Créances contrats au 31/12/2025	32.435

Les créances concernent majoritairement des contrats et conventions pluriannuels.

Dans le tableau « Échéance des créances », les créances sont présentées en totalité à moins d'un an, car il n'est pas possible de connaître avec une précision suffisante leur répartition entre 2025 et le ou les exercices suivants. Ce principe de présentation est également retenu pour les PCA.

7/ Créances et dettes en devises

Au 31/12/2025, l'association ne présente pas de dettes en devises. Aucun écart de conversion actif ou passif n'a donc été comptabilisé pour les dettes.

Au 31/12/2025, l'association présente des créances libellées en devises, principalement en USD.

Avant la comptabilisation des écarts de conversion actif ou passif à la clôture, le solde des créances en devises figurant au bilan correspond au solde en devises restant à encaisser converti en euros au taux de change de la comptabilisation lors de la signature respective des conventions.

A la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions du PCG, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- A l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif ») ;
- Au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).

Le montant total des écarts de conversion actifs et ceux passifs s'établit respectivement à 542 Keuros et à 12 Keuros au 31/12/2025, ceux-ci portant majoritairement sur des créances en USD.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve des dispositions particulières du PCG qui mentionnent que lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence.

En conséquence, d'une part, il convient de vérifier si les effets des fluctuations de change font ou non conventionnellement l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par le mécène ou le bailleur de fonds.

Dans ce cas, il n'y a lieu de comptabiliser une provision pour perte de change qu'à concurrence de la part non couverte, par le mécène ou le bailleur de fonds. En effet, lorsque le risque de change est pris en charge par le bailleur, la comptabilisation d'une provision ne se justifie donc pas.

D'autre part, pour la détermination de la provision pour perte de change, il convient d'intégrer dans l'analyse l'engagement de dépenses futures en devises au cours du ou des exercices suivants et qui auront lieu dans la même devise et à un rythme voisin des encaissements prévus au titre de la convention. Il y a dans ce cas une relation de couverture entre la créance et les engagements de dépenses futures.

Ainsi, dans l'hypothèse où les opérations de ces conventions en devises présentent des termes suffisamment voisins et respectent les conditions fixées par le PCG, deux situations sont possibles à la clôture :

- Lorsque le solde d'une créance en devises s'avère d'un montant inférieur ou égal aux engagements de dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants et sous réserve de documenter les flux, aucune dotation pour provision pour perte de change n'est à enregistrer ;
- Lorsque le solde d'une créance en devises est d'un montant supérieur aux dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants, la dotation pour provision pour perte de change peut se limiter à la part de chaque créance évaluée en devises qui excède le montant des dépenses à venir évaluées également en devises.

Il est précisé que la notion de dépenses doit s'entendre comme les coûts directs pour la réalisation des actions ou projets, augmentés, le cas échéant, des coûts indirects (frais administratifs, frais de siège, etc.) autorisés dans la convention.

Compte tenu de ces éléments, après une analyse précise créance par créance, il en ressort que la provision pour perte de change au 31/12/2025 a été enregistrée pour un montant cumulé de 152,3 Keuros (100 % en dotation de l'exercice 2025). Celle-ci était de 35,5 Keuros au 31/12/2024 et fait l'objet d'une reprise en intégralité en 2025.

Par ailleurs, le produit comptabilisé d'avance qui est enregistré le cas échéant pour tenir compte des fractions de financement relatives à un ou des exercices ultérieurs ne constitue pas une dette monétaire libellée en devises. De ce fait, il ne peut pas faire l'objet d'une réévaluation en fonction du taux de change à la clôture.

8/ Ecart de change

Les pertes ou gains de change constatés sur les encaissements intervenus au cours de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges sur ledit exercice.

L'association intègre dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises des encaissements de créances et de règlements de dettes. Ceux-ci figurent dans les postes « Autres produits » (pour 349 Keuros en 2025, contre en 2024 : 653 Keuros) et « Autres charges » (pour 889,8 Keuros en 2025, contre en 2024 : 368 Keuros) du compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts liés à la conversion au taux de clôture des soldes des banques, caisses et coffres en devises sont inscrits en résultat financier.

9/ Dettes fiscales et sociales, autres dettes

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

Les autres dettes correspondent d'une part à un partenaire pour 292 K€ et d'autre aux sommes reçues par ALIMA de la part de bailleurs, dans le cadre de contrats multi-partenaires, pour le compte des partenaires concernés et qui sont à reverser à ces derniers.

10/ Ressources et dépenses liées aux projets

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2025 :

- Des dépenses effectivement engagées au titre de 2025 ;
- Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci et, d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.

En pratique, les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture. Et de manière symétrique pour la comptabilisation de « factures non parvenues » (dépenses ; FNP).

La part des ressources enregistrées se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants est enregistrée en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Dans le cadre d'un contrat de financement, si des dépenses ont été engagées en 2025 au-delà du montant initialement convenu, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) afférents sont comptabilisés à hauteur du montant formellement accepté par le financeur postérieurement à la clôture et avant la date d'arrêt des comptes.

Au 31/12/2025, un seul contrat est concerné, pour un montant de 8,9 K€.

11/ Provisions pour risques et charges

11.1/ Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.

Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique très limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2024, en raison de la situation internationale particulière début 2025 (USAID, AFD, etc.) et ses impacts potentiels sur les créances et les contrats en cours à fin 2024, le taux de provision sur financement avait été majoré compte tenu du contexte d'arrêt/limitation des aides en provenance des agences américaines.

Pour la clôture 2025, l'analyse a été actualisée.

Cette actualisation conduit à une provision totale d'un montant de 228,8 Keuros. La provision de 473,6 Keuros au 31/12/2024 a été reprise intégralement et la dotation de l'exercice 2025 ressort à 228,8 Keuros.

11.2/ Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve de circonstances supprimant en tout ou partie le risque de perte.

Une provision pour perte de change au 31/12/2025 a été enregistrée pour un montant total de 152,3 K€, représentant la dotation de l'exercice 2025.

La provision pour perte de change du 31/12/2024 a été intégralement reprise en 2025 (35 Keuros).

12/ PAR et PCA

Les produits à recevoir (PAR) au 31/12/2025 sont principalement constitués des éléments suivants (en Keuros) :

- Collecte de dons	144,4
- PAR sur contrats	8,9

Les produits constatés d'avance (PCA) tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par pays au 31/12/2025 (en Keuros) :

Burkina	4.067
RDC	3.332
Cameroun	2.596
Ethiopie	2.022
Guinée	-
Haïti	2.486
Mali	1.686
Mauritanie	490
NIGER	3.410
Nigéria	2.853
RCA	3.371
Sénégal	6.312
Sud Soudan	1.155
Soudan	32
Tchad	5.343
Total PCA au 31/12/2025	39.156

Pour les contrats de financement qui concernent plusieurs pays, en cas de PCA, ceux-ci sont mentionnés sauf exception sur la ligne « Sénégal ».

Les PCA concernent des contrats et conventions pluriannuels.

Dans le tableau « Echéance des dettes », les PCA sont présentés en totalité à moins d'un an, car il n'est pas possible de connaître avec une précision suffisante leur répartition entre 2025 et le ou les exercices suivants. Ce principe de présentation est également retenu pour les créances.

13/ Fonds dédiés

Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition réglementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2025.

14/ Titres associatifs

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 M€ portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maximum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les « titres associatifs ») avait été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2016.

L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portaient intérêt annuel fixe, de l'émission jusqu'au remboursement devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2023, ces titres figuraient à la rubrique « Autres fonds propres » du bilan de l'exercice.

Fin 2024, compte tenu du terme de remboursement proche et de l'absence de formalisation ferme et définitive d'une reconduction, il avait été décidé de reclasser les titres associatifs au niveau du poste « Dettes » dans le bilan de l'exercice clos le 31/12/2024.

Ces titres associatifs ont été remboursés fin 2025.

15/ Cotisations

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

16/ Contributions financières en provenance d'ALIMA USA et UK

Les contributions financières incluent en 2025 les sommes collectées en 2025 auprès du public (et reversées ou à reverser à ALIMA) par ALIMA USA et ALIMA UK, pour un total de 5.513,1 K€.

17/ Subventions d'exploitation

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 sont des sommes octroyées par des financeurs publics ou institutionnels, français (CDC, Ambassade de France, etc.), européens (ECHO, etc.) ou internationaux (OMS, OFDA, UNICEF, etc.).

Ces subventions financent les dépenses directes et indirectes des actions et projets réalisés par l'association.

18/ Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain, ainsi que de mécénat en nature (prestations, etc.).

Les comptes clos au 31/12/2025 enregistrent ces contributions volontaires dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une évaluation financière précise et exhaustive, pour des montants respectifs de 2.900,2 K€ et 12,6 K€.

L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/12/2025 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière. Il est précisé que, compte tenu de l'effectif de l'association, l'absence d'évaluation et de comptabilisation du bénévolat n'a pas d'impact sur

19/ Honoraires CAC

	2025	2024
Mission légale de certification	30 K€ TTC	29 K€ TTC

20/ Aides financières allouées

L'association a octroyé un montant cumulé de 34,6 K€ de soutiens financiers à ses partenaires locaux (associations, etc.).

21/ Effectif

L'effectif en 2025 s'élève en ETP à :

D'une part pour les salariés sous statut de droit français ou de droit sénégalais :

- Siège (Paris et Dakar) : 109,03 ;
- Projets transverses : 9,08 ;

D'autre part, l'effectif "expatriés" s'établit en 2025 à 161,06 ETP.

Par ailleurs, en local, les personnels sous contrat de droit national (staffs nationaux) représentent 1.617,98 ETP.

22/ Caution donnée

L'association a donné une caution bancaire auprès du Crédit Coopératif :

- Date d'ouverture : 02/2018 ;
- En-cours : 16.460 € ;
- Date d'échéance : 11/2026.

23/ Régime fiscal

L'association n'est pas assujettie aux « impôts commerciaux » (TVA, IS de droit commun, CET).

Elle est assujettie à l'IS au taux réduit sur les produits financiers.

Pour ses activités considérées comme lucratives (au sens fiscal), elle bénéficie de la franchise des impôts commerciaux. En 2025, les recettes lucratives (au sens fiscal) sont à considérer comme revêtant un caractère exceptionnel et l'appréciation sur une moyenne de 3 ans conduit à ce que le seuil en vigueur ne soit pas dépassé.

24/ Autres informations

Engagements de retraite

Compte tenu de la nature de certains contrats de travail et des différentes législations nationales applicables, il existe une réelle difficulté pour déterminer la dette actuarielle en matière d'indemnités de fin de carrière pour les salariés de l'association.

Les comptes clos au 31/12/2025 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.

Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local. Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

1/ Les dispositions de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif prescrivent d'indiquer les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information ne peut pas être fournie dans la présente annexe. En effet, une seule personne étant concernée, présenter cette information reviendrait à mentionner une donnée individuelle.

2/ Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.

Couverture de change

Aucune couverture de change n'a été souscrite en 2025.

Autres informations

Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	191 228		93 212
TOTAL	191 228		93 212
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	42 922		
Installations générales, agencements et aménagements divers	104 318		44 113
Matériel de transport	534 585		18 294
Matériel de bureau, informatique & mobilier	433 081		48 905
Immobilisations corporelles en cours	40 628		10 048
TOTAL	1 155 534		121 360
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	234 417		42 056
TOTAL	234 417		42 056
TOTAL GENERAL	1 581 179		256 628

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			284 440	
TOTAL			284 440	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			42 922	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			148 431	
Matériel de transport	40 628		512 251	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		9 529	472 457	
Immobilisations corporelles en cours	-40 628		91 304	
TOTAL		9 529	1 267 365	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		32 969	243 504	
TOTAL		32 969	243 504	
TOTAL GENERAL		42 498	1 795 309	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immob. incorporelles	2-5	LINÉAIRE	90 377	42 384		132 761
TOTAL			90 377	42 384		132 761
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	2-3	LINÉAIRE	30 537	5 716		36 253
Inst. générales, agencés divers	3-10	LINÉAIRE	72 061	10 603		82 664
Matériel de transport	4	LINÉAIRE	481 953	26 856		508 809
Matériel de bureau, informatique	3-7	LINÉAIRE	352 914	47 298	7 680	392 532
TOTAL			937 465	90 473	7 680	1 020 258
TOTAL GENERAL			1 027 842	132 857	7 680	1 153 019
		Diminution de l'exercice	Ventilation			
			transf. à l'actif circ.	éléments cédés	mise hors service	
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique & mobilier		7 680				
TOTAL		7 680				
TOTAL GENERAL		7 680				



ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

Association ALIMA
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS				
	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur stocks et en cours		27 506		27 506
TOTAL GÉNÉRAL		27 506		27 506

ETAT DES STOCKS

Association ALIMA
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	188 832	69 351	78 807	179 376
TOTAL	188 832	69 351	78 807	179 376

ETAT DES CRÉANCES

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	243 503		243 503
Actif circulant			
Autres créances clients	1 556 277	1 556 277	
Personnel et comptes rattachés	43 757	43 757	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 165	2 165	
Divers	25 431 054	25 431 054	
Débiteurs divers	8 103 764	8 103 764	
Charges constatées d'avance	147 484	147 484	
TOTAL	35 528 005	35 284 502	243 503

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Association ALIMA
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	147 484
TOTAL	147 484
PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Autres créances	33 534 819
TOTAL	33 534 819

ETAT DES PROVISIONS

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	35 483	152 275	35 483	152 275
Autres provisions pour risques et charges	473 614	228 786	473 614	228 786
TOTAL	509 097	381 061	509 097	381 061
TOTAL GÉNÉRAL	509 097	381 061	509 097	381 061

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 354 856	2 354 856		
Personnel et comptes rattachés	699 622	699 622		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184 842	184 842		
Autres impôts et taxes assimilées	166 756	166 756		
Autres dettes	2 692 880	2 692 880		
Produits constatés d'avance	39 156 419	39 156 419		
TOTAL	45 255 376	45 255 376		

**COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF**

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	39 156 419
TOTAL	39 156 419
CHARGES À PAYER	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 114
Dettes fiscales et sociales	728 777
Autres dettes	2 588 284
TOTAL	3 646 175

**AVANTAGES ET RESSOURCES
PROVENANT DE L'ÉTRANGER**

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

**ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025**

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (en €)
ALGERIE	10
ALLEMAGNE	144
BELGIQUE	22 179
BURKINA FASO	732
CAMEROUN	107
CANADA	50
CHINE	100
ESPAGNE	285
FINLANDE	1 736 543
ITALIE	160
JAPON	158 000
LUXEMBOURG	320
MALI	335
MAURITANIE	29
MAYOTTE	160
MEXIQUE	50
NIGER	28 726
NIGERIA	56
PAYS BAS	235 048
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	155
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	19 993
REUNION	615
ROYAUME UNI	1 142 797
SENEGAL	6 620
SUÈDE	180
SUISSE	313 201
TCHAD	53
TUNISIE	100
UE	27 233 225
URUGUAY	480
USA	34 062 137

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 1 rue Philidor, 75020 PARIS selon les modalités suivantes : sur demande écrite auprès du directeur général.

**COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE
ET DESTINATION**

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 605 121	2 605 121	2 503 239	2 503 239
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 746	2 746	7 700	7 700
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 312 057	1 312 057	1 225 173	1 225 173
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	418 913	418 913	602 606	602 606
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	871 405	871 405	667 760	667 760
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 031 107		16 280 270	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	15 302 293		13 932 995	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 728 814		2 347 274	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	55 722 405		61 161 248	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	509 097	0	241 583	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	75 867 730	2 605 121	80 186 340	2 503 239
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	69 808 509	1 823 585	72 157 778	1 752 268
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	56 411 448	1 823 585	57 357 828	1 752 268
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	13 397 061		14 799 950	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 836 365	583 547	2 864 113	543 202
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 719 441	583 547	2 724 878	543 202
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	116 924		139 235	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 010 109	197 989	3 234 776	207 769
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	381 061		444 883	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	6 007		22 201	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	76 042 051	2 605 121	78 723 751	2 503 239
EXCEDENT OU DEFICIT	-174 321	0	1 462 588	0

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE
ET DESTINATION

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 598	12 598	19 148	19 148
Bénévolat				
Prestations en nature	12 598	12 598	19 148	19 148
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	2 900 194		374 510	
Prestations en nature			0	
Dons en nature	2 900 194		374 510	
TOTAL	2 912 792	12 598	393 658	19 148
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 900 194	0	374 510	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	2 900 19		374 51	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 598	12 598	19 148	19 148
TOTAL	2 912 792	12 598	393 658	19 148

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 823 585	1 752 268	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 605 121	2 503 239
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contre partie	2 746	7 700
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons le s et mécénats	1 312 057	1 225 173
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger	1 823 585	1 752 268	- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	0		- Mécénats	418 913	602 606
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	871 405	667 760
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	583 547	543 203			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	583 547	543 203			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	197 989	207 769			
TOTAL DES EMPLOIS	2 605 121	2 503 239	TOTAL DES RESSOURCES	2 605 121	2 503 239
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	2 605 121	2 503 239	TOTAL	2 605 121	2 503 239

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	0	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	0 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	12 598	19 148
Réalisées en France	0	0	0 Mécénat	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0 Prestations en nature	12 598	19 148
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0 Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 598	19 148			
TOTAL	12 598	19 148	TOTAL	12 598	19 148

1. Mission Sociale (chapitre en début de l'annexe des Comptes annuels)

ALIMA est une association « loi 1901 » créée en 2009. En 2025, elle intervient dans 14 pays en Afrique, et également en Haïti.

L'association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

2. LE PATIENT D'ABORD

Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que l'association fait.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE

À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, l'association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans nos projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ

FAIRE CONFIANCE

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon les clés de répartition, les critères d'affectation approuvés par le Conseil d'Administration d'ALIMA du 26 mai 2021.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

3. CROD - Les Emplois

Mission Sociale

Notre Mission Sociale est réalisée hors de la France, spécifiquement dans 14 pays en Afrique, ainsi qu'en Haïti, appuyé par le siège à Paris et le bureau opérationnel de Dakar. Elle est détaillée en début d'annexe des comptes annuels.

Nos opérations dans 15 pays d'interventions sont reprises dans les Actions réalisées par l'organisme.

Dans 5 pays (Niger, Mali, Tchad, Burkina, Cameroun), celles-ci sont réalisées conjointement avec nos partenaires ONG nationales (BEFEN, AMCP, Alerte Santé, SOS Médecin, etc.). Une part des opérations financières (dépenses) dans ces pays transitent par les comptes bancaires de nos partenaires et sont intégrées dans la comptabilité d'ALIMA. Nous retrouvons ces montants dans les Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger. En effet, ALIMA porte la responsabilité auprès des bailleurs de fonds, est récipiendaire de la totalité des fonds alloués (recettes) et est pleinement impliquée dans la conception, la mise en œuvre et le rendu de comptes de ces programmes.

Principes d'affectation des dépenses à la Mission sociale

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.

Ces dépenses comprennent l'intégralité de nos coûts dans nos pays d'intervention, ainsi que les coûts de nos RH opérationnelles, médicales, et de recherche, complètement dédiées à la mise en œuvre de nos opérations depuis le bureau opérationnel de Dakar.

En prenant en compte les statuts, la Charte et le Cadre Stratégique 2022, le conseil d'administration considère que font partie de la mission sociale, les actions de communication et de plaidoyer, les actions pour développer les partenariats, les actions liées à notre responsabilité environnementale.

50% des frais d'information et de communication figurent dans les missions sociales, à travers nos activités de communication opérationnelle et de plaidoyer. 40% des frais de communication sont affectés à la recherche de fonds, et le reste au fonctionnement.

Les dépenses pour missions sociales comprennent essentiellement des coûts directs (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération). Certains coûts sont répartis selon des clés de répartition qui sont détaillées plus bas. Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale.

Par souci de ne pas alourdir la mission sociale de charges financières, les frais financiers sont repris en frais de fonctionnement, même ceux concernant directement les missions, à l'exception de celles portées directement par les contrats de financement des bailleurs de fonds.

Répartitions des Coûts

La très grande majorité des coûts (plus de 90%) est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Ces coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Certains coûts sont affectés selon les clés de répartition suivantes :

- Par poids financier : Pour affecter les dépenses extra salariales des RH et les activités de communication.
- Par RH : Pour affecter les frais de fonctionnement des bureaux de Dakar et de Paris.
- Par nombre de recrutements : pour affecter le Service RH et les coûts de recrutement.

Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, comprennent les frais d'appel aux dons, et de toutes les activités de collecte, les frais de traitement des dons, les coûts de personnels dédiés et les coûts de communications dédiés à la collecte de fonds. Ces coûts intègrent les coûts de l'équipe de collecte basée à Paris et à Dakar. Ils reprennent également les coûts de notre bureau ALIMA USA dédié à la collecte de fonds et qui nous verse les revenus collectés durant l'année.

NOTES ANNEXES AU CROD ET AU CER

Association **ALIMA**

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les autres frais de recherche concernent le service Bailleur, respectivement à 90% pour les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics et 10% à la recherche des autres fonds privés (Fondations, etc.).

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent les coûts de support de nos bureaux de Paris et de Dakar qui appuient à la mise en œuvre de nos opérations. Ils reprennent pour l'essentiel :

- La direction, les RH administratives et financières, les services généraux, le service d'audit interne, et la part du département RH non dédiée au recrutement des expatriés, la part de RH communication dédiée à l'institutionnel ;
- Les frais du bureau de Paris et de Dakar, pour la part dédiée au RH de Fonctionnement ;
- Les frais de transport entre Paris et Dakar ;
- Les frais de prestations informatiques, de communication, de formation et de services divers ;
- Les frais de dépenses associatives ;
- Les charges financières ;
- Les coûts exceptionnels et provisions.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions". Les dotations aux amortissements qui concernent les véhicules de nos missions sont affectées à la mission sociale. Tout le reste est affecté aux frais de fonctionnement.

4. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations de titres¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et du réseau des comités de campagne grands donateurs, et les cotisations des membres de l'association.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations ;
- Les dons manuels : dons des personnes physiques ;
- Les Legs, donations et assurance-vie ;
- Les mécénats : dons des personnes morales à but lucratif non affectés directement à un projet ;
- Autres produits.

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille nous retrouvons :

- les contributions financières : des bailleurs privés, fondations et autres personnes morales à but non lucratif qui financent directement des projets ou des frais de fonctionnement, de développement.
- les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & Autres Concours Publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par l'Union Européenne, l'Etat français, les agences de l'ONU ainsi que des organisations gouvernementales étrangères.

Reports en Fonds Dédiés de l'exercice

Nous n'avons pas pour 2025 d'utilisation des fonds dédiés antérieurs, ce mécanisme comptable ne trouvant pas à s'appliquer pour ALIMA.

5. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources rapportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

¹ Pas de legs ou de donation de titres reçus en 2025.

6. CER - Affectation des Ressources de la GP

Les ressources issues des bailleurs de fonds publics et privés qui financent directement des projets sont complètement affectées à la mission sociale pour la part des coûts directs.

En 2025, ces bailleurs ont financé en moyenne 7,6% de revenus indirects (8,3 % en 2024). Ces revenus indirects financent d'abord les frais de fonctionnement d'ALIMA et les frais de recherche de fonds, qui ne sont pas couverts par la générosité du public.

La générosité du public est dédiée à 70% aux dépenses de la mission sociale.

Il a été décidé que les revenus de la recherche de fonds financent les frais de fonctionnement au même taux que le financement des frais administratifs perçus par les bailleurs privés et publics, soit 7,6 % en 2025 (8,3 % en 2024).

La générosité du public couvre ensuite 22,4 % des frais de recherche de fonds (21,7 % en 2024). La différence est financée par nos autres produits, dont la participation des bailleurs via leur financement des frais administratifs. En 2025, ALIMA se situe encore dans une phase de montée en charge pour la partie collective de dons et a décidé de faire porter cet investissement par ses fonds propres et non par les ressources ainsi collectées.

7. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2025, l'association ne disposait pas de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Compte tenu, de l'excédent nul de la générosité du public et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2025 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est nul.

8. CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour ALIMA.

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

9. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

10. CER et CROD - Tableau de variation spécifique des fonds propres

Voir page suivante.

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES LIÉ À LA
GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Association ALIMA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres et autres fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice	
	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	2 052 134	-	1 462 588	-	-	-	-	-	3 514 723	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 462 588	-	1 462 588	-	-	-	174 321	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total Fonds propres	3 514 723	-	-	-	-	-	174 321	-	3 340 401	-
Titres associatifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total Autres fonds propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 514 723	-	-	-	-	-	174 321	-	3 340 401	-